

Table-ronde de clôture

Recommandation d'ELISAN pour une meilleure prise en compte du rôle des acteurs sociaux locaux dans les dynamiques de cohésion territoriale

L'appel à la concertation autour du principe de cohésion territoriale encourage les acteurs sociaux locaux à prendre part aux débats. Il s'agira pour ELISAN de s'interroger sur la façon de rendre plus opérationnel le principe de subsidiarité dans la poursuite de l'objectif de cohésion territoriale, notamment dans la perspective de la prochaine programmation des fonds structurels 2013-2020.

Animation Daniel Zielinski, délégué général du comité directeur d'ELISAN

Stefano Valdegamberi, conseiller régional aux affaires sociales – Région de la Vénétie et Vice-Président d'ELISAN

Patrick Kanner, Président d'ELISAN

Stefano Valdegamberi, Vice-président d'ELISAN - Conseiller régional aux affaires sociales de la région de Venise

Stefano Valdegamberi est venu mettre l'accent sur l'application du principe de subsidiarité et de sa question sous jacente : quelle est l'autorité la plus à même pour répondre aux besoins sociaux des citoyens ? les autorités de proximité sont les plus à mêmes de répondre à ce besoin. Il souligne la place de la cellule familiale, comme cadre premier de solidarité, notamment dans le problème de l'Alzheimer, qu'il faut soutenir et préserver. L'Union européenne doit ainsi soutenir les mesures en faveur des familles mais aussi en matière de tiers secteur, ensemble d'acteurs essentiels pour apporter des réponses innovantes. Le tiers secteur doit travailler en étroite coopération avec les autorités publiques de proximité sur l'élaboration et la mise en œuvre des objectifs de politique sociale.

Discours de clôture par

Vladimir Špidla,
Commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances

Vladimir ŠPIDLA – Commissaire européen en charge de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances

Biographie



Commissaire européen chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances dans la Commission Barroso depuis le 22 novembre 2004. Élu député en 1996, Vladimír Špidla sera de 1998 à 2002 ministre du Travail et des Affaires sociales de République tchèque, avant de devenir Premier ministre le 12 juillet 2002.

L'Union européenne se base sur deux piliers en matière de cohésion sociale :

- Les services sociaux d'intérêt général (SSIG)
- Le Fonds Social Européen

Les SSIG sont des outils essentiels à la cohésion dans les territoires. Ils contribuent à la création d'emploi, aux objectifs d'inclusion sociale et de participation. Ils sont d'autant plus cruciaux dans la période actuelle. La question de l'accessibilité souligne le fait que les PP doivent avoir d'autant plus de marge de manœuvre pour organiser et financer librement les SSIG sur leur territoire. Cette compétence ressort très souvent des collectivités locales, ainsi que le reconnaît la communication de la Commission de 2007, en rappelant leur ancrage local, le rôle des ESS et des bénévoles. Le droit communautaire peut s'intéresser mais ne doit pas faire obstacle à cette liberté. Lorsque les règles CE s'appliquent, elles permettent aujourd'hui de prendre en compte les particularités des SSIG. Ainsi, dans certaines circonstances, l'attribution de marchés publics peut être limitée aux structures de l'Economie sociale. En matière de qualité dans les SSIG, la Commission engage actuellement une démarche de normalisation. Elle soutient des initiatives de formation aux autorités locales, afin de les aider à mieux s'approprier le cadre juridique communautaire en matière de libre concurrence et de marché intérieur.

De son côté, l'instrument FSE constitue un instrument financier important pour soutenir la cohésion sociale dans les territoires. Il contribue à la réalisation des trois piliers de la politique de la cohésion sociale, économique et territoriale, et non seulement au seul pilier social. Le FSE soutient l'inclusion sociale des personnes éloignées de l'emploi et lutte contre les discriminations. Son caractère redistributif est fort : 68% des crédits FSE sont attribués aux régions classées « Convergence » (170 millions d'habitants). V. Spidla regrette que seuls trois Etats membres aient réellement décentralisé la mise en œuvre du FSE. Toutefois, il rappelle que le FSE n'a pas vocation exclusive à intervenir seulement au niveau local.

En conclusion, V Spidla souligne que la Commission sera attentive aux travaux d'ELISAN, en cette période de crise.